

**ASSOCIU DI CACCIA « U LEVRU » - QUENZA**  
**EXTRAITS de l'AG du 08/08/2021 (règlement à connaître par chaque chasseur)**

	<u>Ouverture</u>	<u>Fermeture</u>
Perdrix et caille	Ouverture reportée au <b>Samedi 2 octobre 2021</b> (PMA perdreaux fixé à 2 oiseaux par jour/chasseur NB: 3 jours de chasse autorisés par semaine: samedi, dimanche et mercredi	<b>Dimanche 14 novembre 2021</b>
Lièvre	En raison des nombreux lâchers effectués depuis 2018 et qui se poursuivront en 2021, la chasse aux lièvres reste interdite jusqu'en septembre 2022.	
Tourterelle des bois ou turque	<b>Chasse interdite</b>	
Bécasse	<b>Dimanche 5 septembre 2021</b> (PMA bécasse fixé à 3 oiseaux par jour/chasseur)	<b>Samedi 20 février 2022</b>
Grive et Merle noir	<b>Dimanche 5 septembre 2021</b>	<b>Samedi 20 février 2022</b>
Pigeon et autres colombidés	Ouverture reportée au <b>Lundi 1 novembre 2021</b>	<b>Samedi 20 février 2022</b>
Sanglier	<b>Dimanche 15 août 2021</b>	<b>Lundi 31 janvier 2022</b>

**Rappel Informations Importantes**

Le prix des cartes reste inchangé: 25, 35 ou 70 euros;

- Chasse sur le plateau du Cuscionu: **Arrêt obligatoire** véhicules structure Bucchi Nera;
- Circulation des véhicules à moteur très réglementée sur le plateau du Cuscionu. S'adresser à la mairie de Quenza;
- La carte de sociétaire, le carnet de battue et le gilet fluo sont obligatoires;
- L'utilisation de la chevrotine est autorisée en battues collectives d'au moins 7 participants, avec un responsable de battue.
- La pose de panneaux « chasse en cours » est obligatoire avant chaque battue.

**PS: la chasse restera fermée les mardis et vendredis jusqu'au 20 février 2022**

- La chasse reste interdite dans la réserve de chasse approuvée de Menta;
- Partenariat avec la commune de Sorbollano: la carte de sociétaire, propriétaire-résident permet de chasser sur le territoire de la commune de Sorbollano et vice-versa;
- **Rappel obligatoire pour tous les adhérents:** la vignette auto adhésive vendue avec la carte d'adhérent doit être apposée bien en vue sur le pare-brise du véhicule du chasseur;
- L'emploi du collier de repérage (GPS) sur un chien d'arrêt est **totallement interdit** sur l'ensemble du territoire de la société;
- **Interdiction de chasser** devant le secteur « A Cota », route du Cuscionu, en haut et en bas de la route sur une distance de 200m avant et après la culture à gibier nouvellement installée et baïlée;
- Une fosse à déchets de gibier (en dur) va être rapidement installée à proximité de la route qui longe la forêt de « Cola »;
- Chaque sociétaire, propriétaire résident, a droit à 2 invitations journalières gratuites par saison de chasse (s'adresser au bureau au moins 1 semaine avant la date prévue).
- Création carnet de prélèvement perdreau + obligation de prélever les ailes (IMPCF)

Fait à Quenza le 12 Août 2021

Le président  
SOCIETE DE CHASSE  
U LEVRU - QUENZA

Le secrétaire  
*[Signature]*